

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 1 de 13

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

##### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: P-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

##### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Canada Inc.

Québec, CANADA

Rue: 21800 Clark Graham Ave

Lieu: CDN-H9X 4B6 Baie-D'Urfé

Téléphone: +1 (800) 361-6820

Téléfax: +1 (800) 253-5549

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research &amp; Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 2 de 13

#### Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290  
Carc. 1B; H350  
Skin Corr. 1B; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide nitrique  
pentoxyde de divanadium

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

##### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

##### Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 3 de 13

Composants pertinents

| N° CAS    | Substance                                                                                                                                              |              |                  | Quantité    |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|-------------|
|           | N° CE                                                                                                                                                  | N° Index     | N° REACH         |             |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                                                                           |              |                  |             |
| 7697-37-2 | acide nitrique                                                                                                                                         |              |                  | 10 - < 15 % |
|           | 231-714-2                                                                                                                                              | 007-030-00-3 | 01-2119487297-23 |             |
|           | Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H272 H290 H331 H314 H318 EUH071                                                     |              |                  |             |
| 1314-62-1 | pentoxyde de divanadium                                                                                                                                |              |                  | < 1 %       |
|           | 215-239-8                                                                                                                                              | 023-001-00-8 |                  |             |
|           | Carc. 1B, Muta. 2, Repr. 2, Lact., Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2; H350 H341 H361fd H362 H330 H301 H335 H372 H411 |              |                  |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                                                                                                   | Substance               | Quantité    |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                |                         |             |
| 7697-37-2 | 231-714-2                                                                                                                               | acide nitrique          | 10 - < 15 % |
|           | par inhalation: ATE 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 20 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20 |                         |             |
| 1314-62-1 | 215-239-8                                                                                                                               | pentoxyde de divanadium | < 1 %       |
|           | par inhalation: ATE 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE 220 mg/kg                                                |                         |             |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 4 de 13

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant  
Toux  
Dyspnée  
Vomissement  
Méthémoglobinémie  
Risques de lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

##### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 5 de 13

#### Pour la rétention

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un échappement (laboratoire).

##### Préventions des incendies et explosion

- Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### Information supplémentaire

- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
- Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.
- Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal
- En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

##### Conseils pour le stockage en commun

- Respecter les réglementations nationales.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver le récipient bien fermé.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Substances chimiques de laboratoire

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 6 de 13

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation                              | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie    | Origine |
|-----------|------------------------------------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 7697-37-2 | Acide nitrique                           | 1   | 2,6   |       | VLE (15 min) |         |
| 1314-62-1 | Vanadium, poussières et fumées (en V2O5) | -   | 0,05  |       | VME (8 h)    |         |

##### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS    | Désignation           | Paramètres               | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement             |
|-----------|-----------------------|--------------------------|---------------|--------|-----------------------------------|
| 1314-62-1 | Pentoxyde de vanadium | Vanadium (/g créatinine) | 0,05 mg/g     | Urine  | en fin de poste et fin de semaine |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

##### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 7 de 13

|                                                                              |                          |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Couleur:                                                                     | limpide                  |
| Odeur:                                                                       | comme: Acide nitrique    |
| Seuil olfactif:                                                              | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ~100 °C                  |
| Inflammabilité:                                                              | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:                                                              | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur (à 20 °C):                                                         | <2                       |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:                                                             | complètement miscible    |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                          |
| Aucune donnée disponible                                                     |                          |
| La vitesse de dissolution:                                                   | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:                                               | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 21 °C):                                                           | 1,054 g/cm³              |
| Densité relative:                                                            | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:                                                           | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:                                                  | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules:                                             | Aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Dangers d'explosion                  |                          |
| Aucune donnée disponible             |                          |
| Combustion entretenue:               | Aucune donnée disponible |
| Température d'inflammation spontanée |                          |
| solide:                              | Aucune donnée disponible |
| gaz:                                 | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes               |                          |
| Comburant                            |                          |

##### Autres caractéristiques de sécurité

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation:               | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant:                | 0                        |
| Teneur en corps solides:          | 0                        |
| Point de sublimation:             | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement:          | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible:         |                          |
| Viscosité dynamique:              | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |

##### Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 8 de 13

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Agent oxydant

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

alcalies (bases)

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

Amines, Ammoniac, Alcools, Métaux alcalins, Peroxyde d'hydrogène

Cuivre, Solides combustibles, Solvant, Métal alcalino terreux, mercure (Hg).

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Cellulose

Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

| N° CAS    | Substance                           |               |        |        |         |
|-----------|-------------------------------------|---------------|--------|--------|---------|
|           | Voie d'exposition                   | Dose          | Espèce | Source | Méthode |
| 7697-37-2 | acide nitrique                      |               |        |        |         |
|           | inhalation vapeur                   | ATE 2,65 mg/l |        |        |         |
| 1314-62-1 | pentoxyde de divanadium             |               |        |        |         |
|           | orale                               | ATE 220 mg/kg |        |        |         |
|           | inhalation<br>poussières/brouillard | ATE 0,05 mg/l |        |        |         |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 9 de 13

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosif pour les voies respiratoires.

En cas d'ingestion Perforation de l'estomac

Irritant pour les voies respiratoires.

Oedème pulmonaire

irritations des muqueuses

voir également la section 4

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (pentoxyde de divanadium)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 10 de 13

| N° CAS    | Substance                        |                      |           |                                                    |                                         |                                          |
|-----------|----------------------------------|----------------------|-----------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
|           | Toxicité aquatique               | Dose                 | [h]   [d] | Espèce                                             | Source                                  | Méthode                                  |
| 7697-37-2 | acide nitrique                   |                      |           |                                                    |                                         |                                          |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 1559 mg/l       | 96 h      | Topeka shiner                                      | Environmental Toxicology and Chemistry, | other: ASTM E729-26                      |
|           | Toxicité pour les poissons       | NOEC 268 mg/l        | 30 d      | juvenile Topeka shiner and with juvenile Fathead m | Study report (2009)                     | Growth tests estimated the test chemical |
|           | Toxicité pour les algues         | NOEC > 419 mg/l      | 10 d      | several benthic diatoms; see results               | Marine Biology 43:307-315 (1977)        | Ten cultures of benthic diatoms were iso |
|           | Toxicité bactérielle aiguë       | CE50 > 1000 mg/l ( ) | 3 h       | Boue activée                                       | Study report (2008)                     | OECD Guideline 209                       |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter une introduction dans l'environnement.  
Effet nocif par modification du pH.  
Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.  
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3264

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 11 de 13

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8

Code de classement: C1

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3264

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8

Code de classement: C1

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3264

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide nitrique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-A, S-B

Groupe de ségrégation: 1 - acides

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3264

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide nitrique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L

Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 12 de 13

|                                                        |      |
|--------------------------------------------------------|------|
| Passenger LQ:                                          | Y840 |
| Quantité exceptée:                                     | E2   |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 851  |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):               | 1 L  |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):          | 855  |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                        | 30 L |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/ 1148):

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/ 1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes**

- Ox. Liq. 3: Liquide comburant, catégorie de danger 3
- Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
- Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2
- Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
- Lact.: Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
- Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

| Classification      | Procédure de classification         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Met. Corr. 1; H290  | Sur la base des données de contrôle |
| Carc. 1B; H350      | Méthode de calcul                   |
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul                   |
| Eye Dam. 1; H318    | Méthode de calcul                   |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Custom ICP-ICP/MS Standard (SCAQ0-077-310)

Révision: 06.06.2024

Code du produit: AC18.10119

Page 13 de 13

|        |                                                                                                                                                          |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H272   | Peut aggraver un incendie; comburant.                                                                                                                    |
| H290   | Peut être corrosif pour les métaux.                                                                                                                      |
| H301   | Toxique en cas d'ingestion.                                                                                                                              |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                                                                    |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                                                     |
| H330   | Mortel par inhalation.                                                                                                                                   |
| H331   | Toxique par inhalation.                                                                                                                                  |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                                    |
| H341   | Susceptible d'induire des anomalies génétiques.                                                                                                          |
| H350   | Peut provoquer le cancer.                                                                                                                                |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.                                                                                      |
| H362   | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.                                                                                                 |
| H372   | Risque avéré d'effets graves pour les organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                                       |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires.                                                                                                                   |

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*